

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : Vente par adjudication de l'immeuble « Les Touristes » à Hauteville à l'EPF de l'Ain avec sollicitation du Président de Haut Bugey Agglomération pour une délégation de droit de préemption urbain permettant à la commune de solliciter l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.**

Séance du 3 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juin à dix-neuf heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt-huit mai deux mille vingt, se sont réunis (en raison du COVID 19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents :**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER, Karine VANDERME, Sonia ZANI

**Membres absents excusés avec pouvoir : 0**

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance :** Mme Jessie MARIN.

**Soit : 29 présents.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner le 20 mars dernier qui informe que l'ancien hôtel « Les Touristes » sis au 25, avenue de Lyon et appartenant à la SCI LA HAUTEVILLOISE est mis en vente par voie d'adjudication le 16 juin prochain.

Ce tènement cadastré section B n°127, pour une superficie de 5 ares 5 centiares est composé d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un sous-sol, pour une mise à prix de 130 000 € avec possibilité de baisse de mise à prix d'un quart puis la moitié en cas de carence d'enchère. La date d'adjudication est le 16 juin 2020 à 14 heures au Tribunal Judiciaire de Bourg-en-Bresse.

La commune, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain peut faire valoir son droit de préférence pour cet immeuble ancien hôtel restaurant. En effet, ce tènement est situé au centre de la ville et tombe en décrépitude, son image nuit aujourd'hui à l'image de la commune. L'acquisition de ce bâtiment permettrait de maîtriser sa destination afin qu'il demeure un emplacement commercial dans le coeur de la station.

Monsieur le Maire expose que l'Établissement Foncier Public de l'Ain est un outil mis à disposition de collectivités créé par le Département. Cet établissement intervient sur tous les projets d'intérêt général ou de développement économique. Il permet d'acquérir des biens et de préempter.


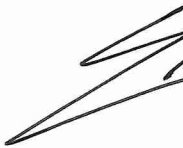
**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'EPF de l'Ain pour le portage sur 12 ans de l'acquisition du ténement immobilier « Les Touristes ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention entre la commune et l'EPF pour les frais de représentation lors de la vente par voie d'adjudication de l'EPF par un conseil.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN